

L'Université de Rennes 1 adapte les modalités d'évaluation pour garantir la qualité des diplômes et veiller aux intérêts des étudiants

La crise sanitaire liée au Covid-19 a conduit le gouvernement à adopter des dispositifs permettant aux universités d'adapter le calendrier universitaire, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) et d'évaluation (examens du second semestre de l'année universitaire 2019-2020). Dans ce contexte, la commission de la formation et de la vie universitaire a défini le cadrage général de ces adaptations, en veillant aux intérêts des étudiants face à cette situation exceptionnelle.

Garantir la qualité des enseignements et assurer la continuité pédagogique

Du jour au lendemain, l'ensemble des enseignants et équipes pédagogiques ont dû, avec l'aide du Suptice (service d'appui à la pédagogie de l'université) et la mobilisation générale de tous les services en lien avec l'enseignement, basculer leurs cours en ligne. Préparé en amont, le plan de continuité pédagogique a pu être présenté dès le lendemain de l'annonce de la fermeture des universités par le président de la République. Déployé dès le lundi 16 mars, il permet **d'assurer la continuité pédagogique des formations initiales comme continues**, dans le double objectif de **ne pas pénaliser les étudiants dans leur projet de poursuite d'études** et de **préserver, autant que faire se peut, la qualité des formations**.

Grâce aux appels à projets d'envergure nationale et internationale qu'elle a remportés (Nouveaux cursus à l'université, Université européenne EDUC) et forte d'une expérience de plus de 15 ans dans les dispositifs de formation ouverte et à distance (EIT Digital, Université numérique juridique francophone, Campus numérique Envam et ses formations à distance à l'environnement et à l'aménagement, agrégation en ligne), l'Université de Rennes 1 a su déployer une offre de service globale : en quelques semaines, le Suptice, a formé près de 600 personnes, de la prise en main de Moodle aux évaluations en ligne, en passant par les formations aux classes virtuelles et à la création de diaporama sonorisé, fournissant en parallèle assistance et soutien aux enseignants et équipes pédagogiques.

Examens à distance : veiller aux intérêts des étudiants et donner à chacun la possibilité de valider son semestre

Dans un contexte nouveau pour tous, et un cadre réglementaire évoluant rapidement, la priorité de l'université a été et reste de **mettre en œuvre les soutiens et réorganisations nécessaires pour que les étudiants puissent achever leur année universitaire sans être pénalisés par la crise sanitaire**.

Vigilante à la continuité pédagogique d'un bout à l'autre de la chaîne, elle apporte des solutions aux étudiants ne disposant pas d'équipement informatique et/ou de connexion adéquat(s) pour suivre leurs cours à distance ou passer leurs examens en ligne :

- achat et livraison à domicile de 150 ordinateurs portables pour répondre aux besoins urgents d'étudiants en précarité numérique, faisant suite à un prêt en amont de quelques tablettes et ordinateurs de dépannage ;
- aide forfaitaire de 50 € proposée aux étudiants disposant d'une connexion internet limitée et déploiement d'une solution de webconférence alternative, plus légère, incluant le pont téléphonique audio, en France et à l'international, sans frais pour les étudiants.

CONTACT PRESSE

TYPHAINE LAMBART-DIOUF

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

TYPHAINE.LAMBART@UNIV-RENNES1.FR | +33 6 49 09 06 20

Dès l'annonce du confinement, l'université a été très soucieuse de la situation de ses étudiants. Elle se mobilise aux côtés du CROUS pour apporter des réponses aux problèmes que certains rencontrent lors de cette période inédite et difficile (suivi sanitaire et soutien psychologique par le service santé des étudiants ; renforcement du service social commun au Crous et aux universités : l'université a doublé le montant de la part sociale versée au fonds d'urgence et a recruté une assistante sociale pour faire face à des demandes en augmentation de 60 % ; aide au rapatriement des étudiants en mobilité avec le soutien de la Fondation Rennes1 qui a débloqué un fonds d'urgence de 30 000 €...).

Les cours ne reprenant pas en présentiel d'ici la fin de l'année universitaire, les enseignants, secrétariats pédagogiques et services de scolarité se mobilisent à présent pour **basculer à distance toutes les évaluations**, selon le cadrage général adopté en commission de la formation et de la vie universitaire le 16 avril.

Il s'agira **principalement d'évaluations écrites non surveillées** (sous la forme de rendus de travaux ou d'évaluations en ligne), **orales** (entretiens en visio en classe virtuelle, par chat ou téléphone) **et, à titre exceptionnel, comme le précise le cadrage, d'évaluations surveillées à distance.**

Dans cette situation exceptionnelle, **bienveillance et confiance mutuelles** devront guider les équipes pédagogiques et les étudiants dans toutes les étapes du processus d'évaluation.

Examens surveillés à distance : une modalité marginale d'évaluation

L'université poursuit et renforce son plan de continuité pédagogique dans la perspective de la rentrée 2020 et met en place un plan d'actions visant à développer fortement le e-learning. Elle applique dans ce cadre [les recommandations de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle](#).

Adhérente à la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED), l'université a pu bénéficier des opportunités et expertises offertes sur de nouvelles plates formes sécurisées. En complément de la plateforme Moodle sur laquelle repose l'ensemble de ses enseignements à distance, l'établissement s'appuie sur diverses applications pour assurer un enseignement de qualité tout en prenant en compte les impératifs des enseignants et contraintes des étudiants.

C'est dans ce cadre qu'elle a prévu d'expérimenter sur un petit panel d'étudiants, **après consentement** des étudiants, la télésurveillance des examens comme un des outils pouvant jouer un rôle dans la sécurisation des examens en ligne. Une **modalité marginale d'évaluation** (à ce jour, seules 5 épreuves concernant une centaine d'étudiants sur les 30 000 inscrits à l'université) proposée en réponse aux attentes de deux composantes de formation (sur les 19 que compte l'établissement) et de leurs étudiants qui ont souhaité avoir recours à cette solution afin de garantir une meilleure équité de conditions pour composer et limiter les tentatives de fraude. Quelle que soit la modalité d'examen, un engagement de chaque étudiant à respecter les règles d'examen et à se conformer aux différentes chartes relatives à la fraude ou à lutte contre le plagiat est recueilli. La responsabilisation individuelle est ainsi privilégiée.